APPEL À CANDIDATURE
COMITÉ DIRECTEUR FFH

Chers membres de la Fédération Française Handisport,

Conformément notamment aux articles 12, 16 et 17 des Statuts et aux articles 1.4 et 2.2 du Règlement intérieur de la Fédération Française handisport (FFH), **la FFH lance un appel à candidature concernant l'élection des membres du Comité Directeur qui aura lieu à l'occasion de l'Assemblée Générale Élective qui se tiendra le 14 décembre 2024.**

Le Comité Directeur (CoDir), composé de 26 membres, est chargé de l'orientation et de l'exécution des missions qui ne relèvent pas de l'Assemblée Générale.
Le CoDir est notamment responsable du suivi de l'exécution du budget et de la mise en place des commissions nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération.

Le CoDir est composé de 4 collèges dont 3 collèges sont soumis à l'élection au cours de l'Assemblée Générale :

- **Collège des administrateurs** (collège 1) : 20 membres (parité femmes/hommes).
- **Collège médical et paramédical** (collège 2) : Une femme et un homme représentant ce corps, dont au moins un médecin.
- **Collège arbitral et encadrants** (collège 4) : Un représentant du corps arbitral et un représentant des encadrants.

Le **Collège 3**, réservé aux sportifs de haut niveau (SHN), fait l'objet d'un vote en interne et ne suit pas les mêmes conditions que cet appel à candidature.

Un guide de procédure électorale est à votre disposition.
Il vous permettra de vous renseigner sur tout le processus qui régit les élections et **notamment les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité pour chacun des collèges.**

Ce guide a un caractère purement explicatif et ne remplace en aucun cas les Statuts et le Règlement Intérieur, validés en assemblée générale de la FFH de juin 2024, disponibles sur le site de la Fédération et qui seuls font foi.

En outre, trois formulaires distincts sont disponibles pour les candidatures, un pour chaque collège soumis au vote en assemblée générale : collège 1, 2 et 4.

Important, nous attirons votre attention sur le fait qu'un ou une candidate ne peut postuler que dans un seul collège.
Si un candidat dispose d'un profil qui correspond à plusieurs collèges, il devra en choisir un. Les candidatures multiples ne seront pas retenues.

L'acte de candidature doit être expédié par voie postale à l'intention de la CSOE au siège de la fédération (le cachet de la poste faisant foi) **OU par envoi électronique à l'adresse : csoe@handisport.org** (la date de réception faisant foi), au plus tard 1 mois avant la date de l'élection, **soit le 13 novembre 2024, minuit.**

Nous vous invitons à saisir cette opportunité de représenter votre collège et de contribuer activement à la politique de la Fédération Française Handisport.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :
secretariat-general@handisport.org

Salutations sportives,
La Secrétaire Générale

Mai-Anh NGO
Secrétaire Générale

Guislaine WESTELYNCK
Présidente